Appel Fonds Prince Philippe : "Apprendre les uns des autres"

Depuis plus de 20 ans, le Fonds Prince Philippe soutient des initiatives qui bâtissent des ponts entre les différentes communautés en Belgique.
Ces ponts sont plus nécessaires que jamais. Pour la société de demain, il est nécessaire de penser hors des sentiers battus, de préférence ensemble, car c'est ainsi que nous progressons.

Cette innovation et cette créativité se retrouvent également chez les citoyens et les organisations des différentes régions du pays. Ils veulent contribuer, chacun à leur manière. Sur le terrain, ils ont souvent développé des méthodes innovantes pour trouver de nouvelles réponses à des défis anciens ou nouveaux. Cependant, ils ne savent pas toujours comment les autres procèdent.

Avec le nouvel appel à projets "Apprendre les uns des autres", le Fonds Prince Philippe met l'accent sur le partage de connaissances. Le Fonds souhaite soutenir financièrement et encourager les organisations à découvrir et rencontrer d'autres organisations dans leur domaine d'activité ou à bénéficier de leur expertise dans l'autre communauté, afin d'apprendre d'elles et d'échanger leurs expériences.

En tant qu'organisation vous pouvez

- Trouver de l'inspiration : faire connaissance, apprentissage entre pairs, observation sur le lieu de travail (job shadowing)... vous découvrez quelles organisations existent dans l'autre partie du pays, vous acquérez de l'expérience par leur manière de travailler et les réponses qu'elles ont trouvées à des défis similaires, avec la possibilité d'établir une collaboration future ;
- Collaborer : vous travaillez avec une ou plusieurs organisations dans l'autre communauté, vous échangez des bonnes pratiques et/ou développez de nouvelles méthodes.

Qui peut présenter sa candidature ?

Toutes les organisations à but non lucratif et à caractère social peuvent soumettre une proposition. Il peut s'agir d'organisations professionnelles ou d'organisations travaillant (uniquement) avec des bénévoles, avec ou sans structure formelle.
Les administrations ne peuvent pas soumettre de proposition mais bien les employés des pouvoirs publics locaux qui souhaitent confronter leurs pratiques avec celles de leurs collègues d'une autre communauté.

Un large éventail de domaines peut être concerné par une telle communauté d'apprentissage : l'environnement, le climat et le développement durable, la culture, le secteur de la santé et des soins, le secteur sportif, etc.

Ne sont pas éligibles à cet appel : les initiatives liées à l'enseignement et au secteur de l'animation pour la jeunesse :

- Pour les échanges dans l'enseignement obligatoire, nous renvoyons à l'appel Echanges Ecoles
- Pour les échanges dans le domaine de l'animation pour la jeunesse, nous renvoyons à : https://bel-j.be/fr/pour-les-organisations/

Ne sont également pas éligibles pour cet appel :

- Les collaborations existantes entre organisations, fédérations, associations coupoles…
- Les collaborations concrètes entre organisations autour de projets spécifiques, par exemple un festival commun par plusieurs maisons de culture, une journée sportive pour les jeunes de différentes communautés, etc..

Cela vous intéresse?

À titre d'inspiration, voici quelques exemples d'initiatives :

- Une organisation de garde d'enfants ou de soins à domicile découvrir comment ces activités sont gérées dans l'autre partie du pays et échanger des expériences par le biais de l'observation sur le lieu de travail.
- Un groupe de soutien entre pairs souhaite rencontrer des groupes similaires de l'autre communauté et voir comment ils abordent les mêmes problématiques et remplissent leur rôle.
- Les employés d'une organisation active dans le domaine de la santé mentale des jeunes souhaitent acquérir de l'expérience en échangeant avec une organisation similaire flamande ou germanophone.
- Une association locale de protection de la nature souhaite rencontrer des organisations de l'autre partie du pays pour apprendre à influencer l'agenda local.

Comment soumettre un dossier ?

Nous vous demandons de soumettre votre initiative via le formulaire accessible sur le site de la Fondation Roi Baudouin : Apprendre les uns des autres | Koning Boudewijnstichting (kbs-frb.be)

- Description et approche concrète : **qu**'avez-vous l'intention de faire ?
- Objectif : **pourquoi** voulez-vous faire cela ?
- Impact : que voulez-vous **atteindre** ?
- Calendrier et budget de base

Vous pouvez introduire un dossier jusqu'au 22/05/2024.

Une brève évaluation sera demandée à l'issue de l'initiative.

Quel soutien ?
Jusqu'à 7 500 €. L'argent peut être utilisé pour couvrir les frais (par exemple, frais de déplacement et d'organisation) ou pour dégager du temps.

A titre exceptionnel, le Fonds peut accorder un soutien plus élevé, en fonction de l'initiative.